



www.tresor.cgt.fr/13/

**Union Syndicale CGT Trésor
des Bouches- du- Rhône**
183 avenue du Prado 13008 Marseille

Tél. 04 91 17 92 06- 04 91 17 91 96

Fax. 04 91 17 92 33

Cgt.013@cp.finances.gouv.fr

Marseille le 13 novembre 2006

DEFENDRE LES INTERETS DE CHAQUE AGENT

Lors d'une rencontre inter- syndicale suite aux évènements survenus à la Trésorerie de Marseille 4, nos camarades de F.O nous ont informés de leur décision de ne plus siéger dans les organismes paritaires. La CGT a pris en compte cette décision de FO, proposant la transformation de la demande de réunion d'un CTPL, en audience commune, afin de ne pas freiner l'efficacité de l'unité syndicale sur un sujet aussi important que la sécurité des agents.

Les 3 Organisations Syndicales représentées au CTPL ont donc pu exprimer leur point de vue.

Défense des Agents : Le rôle des représentants et des élu(e)s du personnel

Rappelons qu'il existe trois types de réunions : 2 paritaires, 1 non paritaire:

- 1 les CTPL, CDAS, où les représentants du personnel sont désignés par les syndicats.
- 2 Les **CAPL**, Commissions Administratives Paritaires Locales où siègent **les élus du personnel**.
- 3 Les CHSDI où les représentants du personnel sont désignés par les syndicats, en nombre plus important que ceux de l'administration.

Ce ne sont évidemment pas des réunions de même nature, mais surtout **le mandat de vos représentants y est différent !**

D'un côté des instances « techniques », de l'autre la **défense des intérêts INDIVIDUELS des agents : le droit à mutation, les tableaux d'avancement et de carrière, la notation...**

Depuis fort longtemps, la CGT, au Trésor et ailleurs, se bat pour une conception différente des rapports sociaux dans l'entreprise.

Au Trésor, l'attitude à laquelle les agents et les élus sont confrontés est-elle particulière à notre direction départementale ?

Certes, un TPG peut influencer sur « l'ambiance » dans un département, mais pour la CGT, il est hors de question de limiter notre action syndicale à cette question.

Les mises en œuvre des directions locales -l'inverse se saurait! - sont en **en parfaite adéquation avec les orientations gouvernementales !!!**

Notre bataille, dans l'intérêt de tous les agents et de chaque agent, c'est contre les

orientations du Ministère que nous la menons !

Nous pouvons ne pas siéger en CTPL, CDAS, voire en CHSDI...

Par contre, fidèles à une conception autrefois « partagée » par les autres syndicats (comme lors des conflits de 1995 et 2000), nous ne lâcherons rien sur les C.A.P. où ce qui est en jeu, c'est la défense individuelle de chacun,

par des élus (es) nommément désignés (es) sur liste syndicale par le suffrage des agents.

Depuis de nombreuses années les décisions de recul social et de remises en cause des garanties collectives pèsent sur le rôle des commissions paritaires.

D'ailleurs nous faisons systématiquement des comptes rendus et nous expliquons le sens des votes des élus CGT.

Quand lors d'un CTPL nous votons contre la transformation d'un emploi de B en A sur la TG, nous n'avons rien contre la création d'un emploi de A...mais nous savons que c'est une

possibilité de mutation en moins pour un contrôleur sur la TG lors des CAPL.. Cela paraît simple et logique...*mais nous sommes bien seuls sur cette position...* Et quand l'Outil de Répartition des Emplois supprime... des emplois...ce sont des emplois de C et de B ! Donc des possibilités de mutations qui diminuent et des conditions de travail qui s'aggravent... C'est pourquoi La CGT s'y oppose !

Nous vous invitons à consulter les comptes rendus des réunions paritaires locales sur notre site internet: www.tresor.cgt.fr/13.

Refuser de siéger aux prochaines CAPL de mutation des 5 et 6 décembre prochain, c'est retarder de 15 jours la connaissance de nos collègues sur leur affectation au 1^{er} janvier. **C'est laisser la décision à la seule appréciation de l'administration !!!**

Qu'en pensent nos collègues venant d'autres départements ou encore les agents qui souhaitent une mutation intra-départementale ?

Pour la notation ou l'avancement, la CGT Trésor a, *quant à elle*, une analyse claire et nette des enjeux et injustices générées par ce nouveau système. L'information et les arguments que nous développons en visites de services sont *les mêmes* que nous utilisons pour défendre les dossiers de tous les agents.

Allons nous laisser les agents seuls face à l'administration ?

**C'est au prix de cette démocratie que se jugera la réalité du dialogue social.
Cela ne se gagnera pas sans la mobilisation et la lutte des agents !**

Nous portons l'exigence du respect des personnels et de leurs représentants.

Ce respect passe par d'autres chemins que ceux de la LOLF, de l'ORE, du CPP, de l'évaluation / notation / déroulement de carrière, de la contraction du réseau, des « expériences » de compétences croisées, d'un management archaïque...Le TPG exécute, même si le nôtre le fait avec « délectation ». Il n'est que le chargé des mises en œuvre.

Dans nos services, l'individualisation des objectifs entraîne déjà la désignation de « coupables » et autres « boucs émissaires » !

Le paritarisme qui confère une voix prépondérante au Président (TPG) pour les organismes qu'il dirige a, depuis longtemps, atteint ses limites et la personnalisation de ce problème peut en cacher la profondeur.

« Ceux » qui en 2000, ont fini par se focaliser sur la démission du ministre C.SAUTTER se trompaient de cible.

Sa réforme était mauvaise et massivement rejetée par les agents... Elle est revenue par petits bouts pour le résultat que nous voyons au quotidien.

La CGT Trésor condamne la politique libérale. Nous affirmons le besoin d'une véritable démocratie sociale. Dans le cadre de nos propositions, nous réclamons plus de droits pour les agents et leurs représentants.

Même des agents ayant eu des notes bonifiées voient leur avancement de grade retardé ! La pression devient insupportable (Charge de travail, indicateurs, statistiques, objectifs), la souffrance au travail s'accroît, des collègues craquent psychologiquement...

C'est INACCEPTABLE !

Dans son combat pour la défense des salariés et le progrès social, le syndicalisme ne peut se contenter d'avoir des élu(e)s. Il faut un véritable rapport de force face au MEDEF, face aux Ministres, face aux « casseurs » de l'Etat social et des garanties collectives !

**Ce rapport de force ne peut se construire sans les salariés, sans les agents !
Ce rapport de force ne peut se construire sans un maximum de syndiqués CGT !**

En CAP locales, la CGT sera avec les agents en participant activement à la défense de leurs dossiers.